



Depuis 30 ans, GEO est un magazine majeur du photojournalisme. Ses grands reportages aux quatre coins de la planète ont fait sa réputation. Quoi de plus naturel pour Reporters sans frontières, organisation mondiale de défense de la liberté de la presse, et GEO de se retrouver le temps d'un album de photographies. Cet album présente 100 des plus belles photographies prises par dix photographes emblématiques du magazine : Jane Evelyn Atwood, Yves Gellie, Julien Goldstein, Derek Hudson, Alain Keler, Pascal Maître, Laurent Monlaü, Christopher Pillitz, Serge Sibert et George Steinmetz.

Le produit des ventes d'albums représente plus de la moitié des ressources de RSF. Les acheter, c'est donner ainsi les moyens à Reporters sans frontières de continuer à mener son action. L'album «Géo, 100 photos pour la liberté de la presse» est en vente partout depuis le 3 décembre 2009 au prix de 9,90 €

S O M M A I R E

■ AU FIL DES JOURS	2 et 3
<ul style="list-style-type: none"> ● Mobilisation pour les journalistes iraniens. ● Une nouvelle formule d'assurance. ● Réformer la garde à vue. 	
■ CLASSEMENT	4
<ul style="list-style-type: none"> ● L'Europe n'est plus aussi exemplaire. 	
■ LE PRIX RSF - FNAC	5
<ul style="list-style-type: none"> ● Amira Hass et Dosh couronnés. 	
■ EDUCATION	6
<ul style="list-style-type: none"> ● Le combat commence à l'école. ● Promouvoir les journaux lycéens. 	
■ BILAN	7
<ul style="list-style-type: none"> ● Censure et répression ont gagné du terrain en 2009. 	
■ PROFESSION	8
<ul style="list-style-type: none"> ● Le nouveau projet de code de déontologie. 	

Le courrier

NUMÉRO 23
DÉCEMBRE
JANVIER
FÉVRIER 2010
PRIX : 1,50 €

de Reporters sans frontières

Depuis la création de Reporters sans frontières, en 1985, tout a changé, ou presque. Les médias, tout d'abord, ont profondément muté dans leur forme et leur nature. Il y a 25 ans, Internet n'existait pas. Reporters sans frontières défendait uniquement les journalistes de médias traditionnels : presse écrite, radio et télévision. Aujourd'hui, et de plus en plus souvent, l'organisation est amenée à prendre position en faveur de blogueurs ou de sites Internet. Et l'apparition toute récente des « nouveaux médias », c'est-à-dire les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) ou les sites de partages de vidéos (Youtube, Dailymotion), bouleverse encore le champ de l'information. Doit-on défendre, au nom de la liberté de la presse, un manifestant iranien qui prend des images à l'aide de son téléphone portable et les publie ensuite sur la Toile ? À sa manière, il participe à la collecte d'une information et à sa transmission au public, même s'il n'est pas journaliste, ni même blogueur.

Ensuite, le rythme de l'information a pris une tournure vertigineuse. L'instantanéité du Web nous oblige à être plus réactifs, plus rapides. Des communiqués de presse qui, il y a dix ans, pouvaient attendre plusieurs jours une validation, sont désormais rendus publics dans l'heure. En novembre dernier, par exemple, lorsque la justice tunisienne condamne Taoufik Ben Brik à six mois de prison, la réaction de Reporters sans frontières est sur le bureau des journalistes qui suivent le dossier une vingtaine de minutes à peine après l'énoncé du verdict.

Mais surtout, les ennemis de la liberté de la presse, eux aussi, ont changé de figure. À la fin des années 80, ils étaient presque exclusivement des dictateurs à la tête de régimes militaires. Ils adoptaient des méthodes brutales, jetant les journalistes au cachot et les condamnant à plusieurs années de détention pour « offense au chef de l'Etat ». Un quart de siècle plus tard, ces situations n'ont pas totalement disparu, mais elles ne représentent

plus la majorité des dossiers que nous traitons. Aujourd'hui, les prédateurs de la liberté de la presse ont d'autres visages : chefs de gangs, mafieux, leaders fondamentalistes, miliciens, rebelles, hommes d'affaires corrompus, entrepreneurs avides de nouvelles parts de marchés... Ils agissent de manière plus discrète, plus insidieuse. Les assassinats sont moins souvent revendiqués et les disparitions augmentent. Les délits de presse cèdent la place à des chefs d'inculpation de droit commun. Les journalistes sont moins accusés de « diffamation » ou de « publication de fausses nouvelles » que de « troubles à l'ordre public » ou de « sédition ». Quand on ne leur colle pas de fausses affaires de trafic de drogue ou d'agressions sur la voie publique...

Les pressions économiques, beaucoup plus difficiles à mettre au jour, mais terriblement efficaces, se sont multipliées. Or, comment prouver qu'un annonceur a décidé de ne plus acheter d'espace publicitaire dans un journal indépendant pour le couler, et non pas pour de

simples raisons d'économie ?

Il faut faire preuve d'une immense adaptabilité aux situations. Nous ne pouvons et ne devons pas user des mêmes modes d'action lorsqu'un journaliste est emprisonné par le pouvoir à Téhéran ou lorsqu'il est kidnappé par un groupe religieux dans le sud de l'Afghanistan. Nous devons avoir recours à des actions de mobilisation différentes pour un grand reporter étranger détenu en Birmanie ou un blogueur censuré à Cuba.

Le monde des médias connaît un bouleversement sans précédent depuis l'apparition de la télévision. La définition d'un journaliste en 2010 n'est plus la même qu'en 1985. Reporters sans frontières doit anticiper ces évolutions pour conserver son efficacité dans sa défense d'un droit qui, lui, reste le même : celui de tout citoyen à accéder à une information libre.

Jean-François Julliard
Secrétaire général

É D I T O

RSF
a
25 ans

■ **MISSION** – Vincent Brossel, responsable du bureau Asie, a effectué du 14 au 19 décembre une mission d'enquête au Cambodge. Il a pu rencontrer Hang Chakra, rédacteur en chef du quotidien Khmer Machas Srok placé en détention le 26 juin 2009 après avoir été condamné à un an de prison pour avoir publié des articles sur la possible corruption du bras droit du chef du gouvernement. Vincent a rencontré le ministre de l'information, de nombreux journalistes et des personnalités et a plaidé en faveur de la dépénalisation des délits de presse dans le nouveau code pénal actuellement en préparation.

■ **MOUVEMENT DE PERSONNEL** – Quitterie de Livonnière, responsable de la communication, a quitté l'organisation début décembre. Ses fonctions sont reprises par Karine Larue qui coiffa désormais l'ensemble communication, marketing et édition. Elle sera assistée pour la communication et les relations presse d'Alexandre Jalbert et pour le marketing, d'Anne-Sophie Le Goff. Maud Marchal, 24 ans, titulaire d'un master de communication à Paris IX, rejoint le secrétariat international après des débuts à RSF Canada, en tant qu'assistante marketing.

Prisca Orsonneau, responsable du bureau assistance, va s'absenter six mois à compter de janvier 2010 pour une période de formation. Le bureau est placé durant son absence sous la direction de son assistant, Martial Tourneur, 23 ans, juriste. (assistance@rsf.org).

■ **DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT** – Lors d'une conférence de presse tenue au Sommet de Copenhague, 14 organisations de défense de la liberté de la presse ont lancé un appel commun aux gouvernements pour mieux protéger les journalistes environnementalistes. Les représentants des trois organisations à l'origine de cette démarche, Reporters sans frontières, International Media Support et Internews, ont rappelé que l'aiguillon d'une presse libre est essentiel dans la lutte contre la corruption, le népotisme et la négligence qui entravent dans de nombreux pays les actions en faveur de l'environnement.

■ **PLURALISME** – Les sénateurs UMP ont rejeté, jeudi 10 décembre, une proposition de loi visant à réguler la concentration dans le secteur des médias, déposée par David Assouline et les membres du groupe PS, et rapportée par Michel Thiollière (Loire). Cette proposition de loi avait pour objet, comme l'a rappelé David Assouline, d'interdire le cumul – avéré en France – de l'activité d'éditeur dans les médias avec celle d'entrepreneur agissant dans le cadre de la commande publique. Cela permettrait d'éviter les conflits d'intérêts entre ces deux types d'activités et, en même temps, de garantir le respect des principes de liberté, de pluralisme et d'indépendance des médias.

La mobilisation se poursuit pour accueillir les journalistes iraniens en exil

Dix mois après la réélection contestée de Mahmoud Ahmadinejad à la présidence de la République d'Iran, plus de cinquante journalistes et de blogueurs, victimes de la répression impitoyable qui vise tous les milieux d'opposition, ont quitté l'Iran. Cet exode est le plus important depuis la révolution de 1979. (cf. notre précédent numéro).

Pour répondre à la situation de détresse des journalistes iraniens forcés à l'exil, Reporters sans frontières a lancé, en novembre dernier, une campagne de mobilisation et d'appel aux dons. Des élus locaux, comme le vice-président du Grand Lyon, Jean-Yves Sécheresse, des associations et des personnalités iraniennes, tel le réalisateur Mohsen Makhmalbaf, se sont engagés à nos côtés.

Depuis le début de cette campagne, Reporters sans frontières a pris en charge les frais de transport et d'hébergement et a apporté une aide administrative et juridique à plus d'une quarantaine de journalistes iraniens en exil. Huit journalistes et blogueurs iraniens sont déjà arrivés en France, certains avec leur famille, pour demander l'asile. D'autres devraient prochainement se voir délivrer des visas humanitaires.

Nous avons besoin de votre soutien pour continuer à accueillir ces journalistes iraniens en détresse. Adressez-nous vos dons par chèque, à Reporters sans frontières, 47, rue Vivienne, 75002 Paris. Si petits soient-ils, ils nous aideront à faire face à une situation qui n'a qu'un précédent, l'exode des journalistes algériens dans les années 93-96.

Des initiatives exemplaires en Bourgogne

Alertée par le correspondant régional de Reporters sans frontières, la région Bourgogne, et particulièrement la ville de Dijon, s'est mobilisée pour offrir un accueil adapté et digne à ces journalistes iraniens éprouvés par les derniers événements et par la répression ciblée dont ils ont été victimes. Des logements ont été mis à disposition pour accueillir cinq journalistes qui pourront dès lors déposer une demande d'asile et bénéficier du soutien des associations et des journalistes locaux.

Le 24 novembre dernier, Arash Daklan, journaliste, écrivain et militant des droits de l'homme en Iran, est arrivé avec son épouse en France, après plusieurs mois d'exil au Kurdistan irakien. Il a exprimé son soulagement à Reporters sans frontières : « Je ne suis pas complètement perdu par rapport à cette nouvelle vie car l'expérience en Irak nous a appris à être des étrangers au milieu de la foule. Nous sommes confiants sur notre capacité à nous adapter ici, nous voulons en priorité apprendre le français. Nous suivons des cours, nous avons acheté des livres et j'ai déjà lu *Le Petit Prince* en français. Vivre à Dijon est une chance car c'est une ville à taille humaine où nous serons amenés à rencontrer les habitants et nouer des liens plus facilement. Nous poursuivons notre engagement en Iran, notamment pour la libération de Zeinab Jalalian, la militante féministe kurde, condamnée à la peine capitale ». – P. O.



La répression se poursuit journellement en Iran

Une vie de grand reporter, sans grands mots, ni chichis !



Un petit livre, mince, 80 pages, 12 €. Sur la page de couv, une photo, le portrait d'une femme. Une grande mèche sur le front, une main, des doigts plutôt, posés sur la bouche. Les yeux regardent ailleurs, un peu de côté. Une femme qui s'interroge. Vous la connaissez tous. Florence Aubenas. Vous vous rappelez. Elle a disparu en janvier 2005, à Bagdad. 159 jours de captivité. Et toute la France mobilisée. Ce livre est le compte rendu d'une rencontre avec des jeunes, à Montreuil, le 27 septembre 2008. Une conférence suivie de questions et de réponses. Pourquoi le journalisme et comment ? La peur ? Les voyages ? La captivité ? La vie personnelle ? Des questions simples comme « Est-ce que vous pleurez quand vous allez dans des pays où les gens se font massacrer ? » Des réponses aussi simples, directes, franches. Le journalisme,

le reportage, sans chichis, sans grands mots, sans langue de bois. Un métier passion, qui se confond avec sa vie. Offrez-vous ce livre. C'est rafraîchissant en diable et c'est une vraie rencontre. – D.J. Grand reporter, par Florence Aubenas, petite conférence sur le journalisme, Bayard, avril 2009, 80 p., 12 €.

Une formule élargie et simplifiée d'assurance pour les reporters, avec «Escapade»

L'Assurance-Reporters sans frontières, issue d'un nouveau partenariat avec la compagnie canadienne Escapade, a été créée sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des journalistes indépendants qui s'adressent chaque année à Reporters sans frontières avant leur départ en mission. Depuis son lancement, 73 professionnels des médias, indépendants ou collaborateurs d'agences de presse, ont déjà souscrit à cette nouvelle forme d'assurance.

Le problème de la *sécurité* est au cœur des missions des reporters, a fortiori dans les zones périlleuses.

Le dispositif doit proposer des modalités d'adhésion souples et des tarifs préférentiels tout en garantissant une prise en charge réelle en cas de sinistre et une information adaptée sur les questions de sécurité.

Simplifié et amélioré, ce dispositif répond à ces exigences. Il n'exclut plus les journalistes non européens et ceux intégrés dans une unité militaire pendant leur mission. Désormais, quelle que soit sa nationalité, un reporter en mission à l'étranger peut disposer d'une assurance, après être devenu membre de Reporters sans frontières.



Afin d'inciter les journalistes, préparant souvent leur départ dans des délais très brefs, à souscrire des couvertures, la «Formule essentielle» de l'Assurance-Reporters sans frontières propose une adhésion et un règlement en ligne via une plate-forme Internet. Pour bénéficier d'une garantie assistance pour les situations médicales d'urgence, la tarification est de 1,20 euro par jour et de 5 ou 7 euros pour les pays à haut risque comme l'Afghanistan ou l'Irak. Ces tarifs incluent automatiquement le risque de guerre.

Les journalistes *embedded* doivent impérativement souscrire

la seconde proposition, la «Formule renforcée» qui assure une couverture plus complète pour une durée minimale d'un mois. Elle couvre les maladies préexistantes et permet de disposer d'un capital décès ou invalidité. Le bureau Assistance de Reporters sans frontières et le personnel de la compagnie Escapade peuvent effectuer un devis et enregistrer la souscription jusqu'à la veille du départ. – Prisca Orsonneau

Pour plus d'informations :

<http://www.rsf.org/Une-assurance-pour-les.html>

Réformer la garde à vue

La loi française est en contradiction avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. RSF soutient les initiatives visant à réformer les conditions de la garde à vue en France.

Le Barreau de Paris, à l'initiative de son bâtonnier, Me Christian Charrière-Bournazel, a décidé de se battre pour une réforme de la garde à vue. Ce combat ne date pas d'hier. Récemment, il est devenu plus âpre après qu'une avocate parisienne, Me Caroline Wassermann, a été l'objet, par la police judiciaire de Meaux, d'une garde à vue non seulement dégradante mais illégitime puisqu'en rapport avec des faits relevant du secret professionnel. On assiste à une banalisation préoccupante de cette pratique : de 336 718 en 2001 à 577 816 en 2008, chiffre record, soit 1% de la population française. L'enjeu est crucial pour les journalistes, dont les droits, en particulier le principe du secret des sources, sont parfois violés lors de gardes à vue, comme sont encore venues le rappeler les affaires Bruno Thomas, du magazine *Auto Plus*, et Guillaume Dasquié, alors journaliste indépendant. C'est pourquoi le comité juridique de Reporters sans frontières a mis ce sujet à son ordre du jour, en élaborant pour les journalistes une fiche pratique sur le sujet et en apportant son soutien au bâtonnier de Paris.

Ce dernier a appelé l'ensemble de la profession à faire annuler toutes les procédures de garde à vue qui seraient entachées de vices au vu des récents arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Selon la Cour, le droit fondamental à un procès équitable exige l'assistance d'un avocat dès le premier interrogatoire d'un suspect par la police, sauf à démontrer qu'il existe, dans l'affaire en cause, des raisons impérieuses de restreindre ce droit. La Cour de Strasbourg estime qu'*il est en principe porté une atteinte irrémédiable aux droits de la défense lorsque des déclarations incriminantes faites lors d'un interrogatoire de police subi sans assistance possible d'un avocat sont utilisées pour fonder une condamnation*. Autre initiative louable afin d'adapter la loi aux exigences de la démocratie et de l'Etat de droit, celle de Manuel Aeschlimann, député, membre de la Commission des lois et avocat à la Cour, qui a déposé, le 11 décembre 2009, lors d'une réunion publique à l'Assemblée nationale, un projet d'amendement, consistant à prévoir *«la présence de l'avocat au côté de toute personne placée en garde à vue, lors des auditions de police ou de gendarmerie et des autres actes de procédure, cette présence n'ayant de sens que si l'avocat a accès au dossier»*.

Alexandre Balguy-Gallois

Avocat au Barreau de Paris et administrateur de Reporters sans frontières

■ **FRANCOPHONIE** – Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, Geneviève Goëttinger, directrice déléguée de Radio France Internationale, et Jean-François Julliard, ont remis le jeudi 12 novembre 2009, au CAPE (Centre d'Accueil de la Presse Etrangère à Paris), le «Prix RFI - Reporters sans frontières - OIF - Prix francophone pour la liberté de la presse» à deux jeunes femmes journalistes. Le prix «Jean Hélène» (radio) a couronné le reportage effectué par Gaby Saget (Haïti) sur «les conditions de travail des ouvriers dans la sous-traitance à Port au Prince», diffusé le 11 septembre 2009 sur les antennes de *Radio Métropole*. Chansophe Ung (Cambodge) a reçu le prix «Presse écrite» pour son article intitulé «Bleus au corps, bleus à l'âme», publié dans *Cambodge Soir Hebdo* du 18 juin 2009. Le jury international, présidé par Patrick Poivre d'Arvor, était composé de Michèle Montas, journaliste et porte-parole du secrétaire général des Nations unies, Sidiki Kaba, président d'honneur de la FIDH, et Alain Mabanckou, écrivain. Les 2 reportages sont en ligne sur www.rfi.fr, www.rsf.org et www.francophonie.org

■ **PROTESTATION** – Jean-François Julliard et Vincent Brossel ont protesté dans une tribune publiée par *Libération* contre l'aide de 1,6 milliard d'euros accordée par le FMI au gouvernement du Sri Lanka qui, malgré la fin de la guerre avec les séparatistes, continue à détenir, dans des conditions épouvantables, des centaines de milliers de Tamouls. Un journaliste respecté, J.S. Tissainayagam, a été condamné à vingt années de prison pour avoir dénoncé les souffrances ainsi infligées aux civils !

■ **IGNOMINIE** – Victime d'un traquenard monté par la police et faussement accusé d'agression en pleine rue contre une femme, le journaliste tunisien Taoufik Ben Brick a été condamné le 26 novembre 2009 à six mois de prison. Atteint du syndrome de Cushing, maladie dégénérative des défenses immunitaires, sa santé est gravement menacée.

■ **ALBUM** – Le 3 mai 2010, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, Reporters sans frontières publiera cent clichés les plus emblématiques de l'agence Magnum. À travers cet ouvrage, c'est toute l'histoire politique du siècle dernier qui sera retracée à travers les photographies de Robert Capa, Raymond Depardon, Josef Koudelka, ou encore Elliott Erwitt.

■ **ENCHERES** – Reporters sans frontières s'associe au Savour Club, allocataire de grands crus, pour une vente aux enchères militante, qui se déroulera le 28 janvier 2010 à 19H30 au sein de l'hôtel Marcel Dassault, 7, Rond Point des Champs-Élysées, Paris 8^{ème}. L'ensemble des bénéfices récoltés lors de cette soirée sera reversé à l'association Reporters sans frontières.

L'Europe n'est plus aussi exemplaire !

«La liberté de la presse doit être défendue partout dans le monde, avec la même force et la même exigence», a déclaré Jean-François Julliard, à l'occasion de la publication du huitième classement mondial de la liberté de la presse par Reporters sans frontières, le 20 octobre 2009.

«Il est inquiétant de constater que des démocraties européennes comme la France, l'Italie ou la Slovaquie continuent, année après année, de perdre des places dans le classement. L'Europe doit faire preuve d'exemplarité dans le domaine des libertés publiques. Comment dénoncer les violations commises dans le monde si l'on n'est pas irréprochable sur son territoire ? L'effet Obama, qui a permis aux États-Unis de regagner vingt places, ne suffit pas à nous rassurer. Dans le bas du classement, nous sommes particulièrement préoccupés par la situation

en Iran. Le pays précède désormais immédiatement le trio infernal pour la liberté de la presse, constitué depuis des années par l'Erythrée, la Corée du Nord et le Turkménistan», a ajouté le secrétaire général de l'organisation.

Le classement mondial de la liberté de la presse est établi comme chaque année par Reporters sans frontières grâce aux centaines de journalistes et experts des médias qui répondent à son questionnaire.

Il prend en compte les violations de la liberté de la presse commises entre le 1er septembre 2008 et le 31 août 2009, qu'elles soient le fait des États, de notables, de groupes mafieux ou poursuivant des objectifs politiques ou religieux.

L'Europe a longtemps été exemplaire en matière de respect de liberté de la presse, mais cette année, plusieurs pays européens reculent nettement dans le classement mondial de la liberté de la presse réalisé par Reporters sans frontières. Même si les treize premières places restent occupées par des États européens, d'autres tels que la France (43^e), la Slovaquie (44^e) ou l'Italie (49^e), continuent leur descente, perdant respectivement huit, trente-sept et cinq places. Ils se font distancer par de jeunes démocraties africaines (Mali, Afrique du Sud, Ghana) ou latino-américaines (Uruguay, Trinidad et Tobago).

Des journalistes sont encore menacés physiquement, en Italie, en Espagne (44^e), mais aussi dans les Balkans, notamment en Croatie (78^e) où, le 23 octobre 2008 le propriétaire et le directeur marketing de l'hebdomadaire *Nacional* ont été tués dans un attentat à la bombe.

Mais la principale menace, plus grave à long terme, vient des nouvelles législations en vigueur. De nombreuses lois promulguées depuis septembre 2008 viennent remettre en cause le travail des journalistes. En Slovaquie (44^e), elle a permis d'introduire la notion dangereuse de droit de réponse automatique et accroît fortement l'influence du ministre de la Culture dans les publications.

Israël : opération chape de plomb sur la presse

L'opération militaire «Plomb durci» menée par Israël contre la bande de Gaza a eu également des répercussions sur la presse. Israël perd quarante-

sept places et se retrouve au 93^e rang du classement. Cette chute libre fait perdre à Israël son statut de premier pays du Moyen-Orient, en le faisant passer derrière le Koweït (60^e) et les Émirats arabes unis (86^e).

Sur son territoire, Israël commence à appliquer les mêmes méthodes qu'à l'extérieur. Reporters sans frontières a ainsi pu recenser cinq arrestations, parfois en dehors de tout cadre légal, et trois emprisonnements de journalistes. La censure militaire appliquée à tous les médias fait également planer une menace sur la profession.

En dehors de son territoire, Israël atteint la 150^e place. Le bilan de la guerre est très lourd : une vingtaine de journalistes ont été blessés dans la bande de Gaza par les forces armées israéliennes et trois ont péri alors qu'ils couvraient le conflit.

La descente aux enfers de l'Iran

Les journalistes ont souffert plus que jamais cette année dans l'Iran de Mahmoud Ahmadinejad. La réélection contestée du Président a plongé le pays dans une véritable crise et instauré une paranoïa

à l'égard des journalistes et blogueurs.

Censure préalable et automatique, surveillance des journalistes par l'État, mauvais traitements, journalistes obligés de fuir le pays, arrestations illégales et emprisonnements, tel est le tableau de la liberté de la presse cette année en Iran.

Déjà proche de la fin du classement les années précédentes, l'Iran (172^e) précède immédiatement désormais le trio infernal, toujours composé par le Turkménistan (173^e), la Corée du Nord (174^e) et l'Erythrée (175^e), où la presse a été tellement bâillonnée qu'elle y est inexistante.



«L'effet Obama» ramène les États-Unis parmi les vingt premiers pays

En un an, les États-Unis ont gagné vingt places, passant du 40^e au 20^e rang. L'arrivée de Barack Obama et son attitude moins belliqueuse que celle de son prédécesseur à l'égard de la presse y est pour beaucoup.

Mais cette forte remontée ne concerne que l'état de la liberté de la presse sur le territoire américain. Si Barack Obama a obtenu le Nobel de la paix, son pays reste engagé dans deux guerres. Malgré une légère amélioration de la situation, l'attitude des États-Unis à l'égard des médias en Irak et en Afghanistan est préoccupante. Plusieurs journalistes ont été blessés ou détenus par l'armée américaine. L'un d'eux, Ibrahim Jassam, est toujours détenu en Irak.

En 2002, année du premier classement, la France se situait à la onzième place. En 2005 elle est passée à la trente-cinquième pour se situer aujourd'hui à la quarante-troisième !

Amira Hass couronnée «Journaliste de l'année 2009»

Le trimestriel tchéchène Dosh également à l'honneur

Le jury international du Prix Reporters sans frontières a choisi cette année d'honorer une femme, la journaliste israélienne Amira Hass, qui s'est vu décerner, mercredi 2 décembre 2009, à Paris, le titre de «journaliste de l'année». La cérémonie s'est déroulée, comme à l'accoutumée, et pour la dix-huitième fois, à l'espace Fondation EDF, rue Récamier à Paris, en présence d'une centaine de journalistes et d'amis. Le journaliste Bernard de la Villardière, présentateur sur M6 du magazine d'investigation «Enquête exclusive», a joué les maîtres de cérémonie, une cérémonie à laquelle était associée, pour la première fois, la FNAC, représentée par son pdg, Christophe Cuvillier. Invité d'honneur, Robert Badinter a remis son prix à Amira Hass. «Dans un monde où règne le mensonge organisé, manipulé, a-t-il déclaré, les lauréats du Prix Reporters sans frontières – Fnac, méritent notre reconnaissance et notre solidarité car, non seulement ils s'efforcent de chercher la vérité, parfois au péril de leur vie, mais surtout, ils la disent». Le titre de «Journaliste de l'année» est attribué à un ou une journaliste qui, «par son activité professionnelle, ses prises de position ou son attitude, a su témoigner de son attachement à la liberté d'information». Si quelqu'un répond à cette définition, c'est bien Amira Hass, collaboratrice du quotidien Ha'aretz et de Courrier international, qui, depuis des années, dénonce, en toute indépendance et liberté d'esprit, la politique menée par les autorités et l'armée israéliennes dans les territoires occupés où elle a d'ailleurs longtemps résidé, à Gaza d'abord, puis à Ramallah. Le prix récompense notamment le travail d'enquête qu'elle a mené sur le déroulement et les conséquences de l'opération «Plomb durci», effectuée par l'armée israélienne dans la bande de Gaza, du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009.

Dans la catégorie «médias», le jury a distingué le trimestriel tchéchène Dosh, publié en russe à Moscou. Ce magazine s'efforce, malgré les pressions incessantes du pouvoir russe, d'informer sur les réalités politiques et sociales en Tchétchénie et dans le Caucase. Le prix a été remis, sous de vifs applaudissements, à ses deux rédacteurs en chef, Israpil Shavkhalov et Abdulkhazhi Duduev.



Israpil Shavkhalov, Abdulkhazhi Duduev et Robert Badinter

La cérémonie s'est conclue sur un hommage solennel rendu à Christian Poveda. Ce photographe et réalisateur franco-espagnol a été assassiné au Salvador le 2 septembre 2009. Il venait d'achever *La Vida loca*, un documentaire consacré aux gangs ultra-violents de ce pays, qui est sorti le 30 septembre 2009 sur les écrans français. «Le choix de Christian s'est imposé naturellement, a déclaré Dominique Gerbaud, président de Reporters sans frontières. Journaliste d'investigation, il incarnait ténacité et souci de vérité qui lui ont finalement coûté la vie. Nous serons partie prenante du procès pour veiller à ce que la vérité éclate». - D.J.

Amira Hass : «mes articles n'ont pas fait évoluer l'opinion publique israélienne».

«Être un journaliste indépendant n'est pas la chose la plus difficile en Israël, explique Amira Hass. Mais pour que cette indépendance soit réelle et efficace, deux conditions doivent être réunies. D'une part un média qui accepte de publier les articles en question, et d'autre part un lectorat. J'ai la chance d'avoir un journal,

Ha'aretz, prêt à publier mes articles, ainsi que le soutien de mes rédacteurs en chef, notamment le directeur de l'information.

Concernant la seconde condition, les lecteurs israéliens ont toujours du mal à accepter une version différente de celle donnée par les autorités».



La journaliste ajoute : «Je ne peux pas dire que je suis contente de recevoir ce prix, parce que je sais que mes articles n'ont pas fait évoluer l'opinion publique israélienne. Par ailleurs, je ne peux pas m'empêcher de penser à ce qu'un des survivants de Gaza m'a dit récemment : «Nous les vivants, regardons les photos de ceux qui sont morts, et nous les envions».

Amira Hass est née en 1956 à Jérusalem. Ses parents, originaires d'Europe centrale, étaient deux

survivants de l'holocauste, tous deux déportés, sa mère dans le camp de Bergen-Belsen où elle écrivit un journal et son père dans les camps de la mort de Transnistrie. Après leur libération, ils décidèrent, en 1949, d'émigrer en Israël. Amira a fait des études d'histoire à Jérusalem et à Tel-Aviv. Après avoir enseigné, elle a intégré en 1989 la rédaction de Ha'aretz. Elle s'est installée comme correspondante du journal en 1991 dans les territoires occupés et elle a été la seule journaliste israélienne juive vivant parmi les Palestiniens, d'abord à Gaza de 1993 à 1997, puis à Ramallah.

De retour en Israël, elle a poursuivi ses reportages sur les territoires occupés. Elle a été arrêtée le 12 mai 2009 au check point d'Eretz alors qu'elle venait de passer quatre mois à Gaza où elle avait pénétré par Rafah. Accusée d'être «entrée illégalement dans un État ennemi», elle a été libérée sous la promesse de ne plus aller à Gaza d'aucune façon.

Amira a trouvé le moyen, lorsqu'elle était en Cisjordanie, d'avoir des échanges téléphoniques clandestins suivis avec un prisonnier palestinien, Mahmoud el Safadi. De ces échanges est née une comédie, *MurMure* qui a été joué à Confluences, boulevard de Charonne à Paris, au début de 2008. Elle a publié aux Éditions La Fabrique un essai, *Boire la mer à Gaza*, ainsi qu'une compilation de ses articles écrits à Ramallah. En octobre 2009, elle a reçu de l'International Women's Media Foundation (IWMF) le «Lifetime Achievement Award». - D.J.

Dosh : indépendants, donc, ennemis de la patrie !



Magazine indépendant dans une zone où la liberté de parole n'a jamais été la bienvenue, Dosh traite depuis 2003 de l'actualité politique et sociale en Tchétchénie et dans le Caucase russe. Nous ne sommes pas des héros, mais simplement

des journalistes indépendants, c'est-à-dire considérés comme des ennemis de la patrie. Ce prix nous donne la force de continuer à travailler et à couvrir ce qui se passe dans le Caucase Nord. Nous pensons aujourd'hui à ceux avec lesquels nous devrions célébrer ce prix, Magomed Evloiev, Natalia Estemirova, et Anna Politkovskaïa», ont dit avec émotion Israpil Shavkhalov et Abdulkhazhi Duduev, rédacteurs en chef de Dosh.

Les derniers numéros de Dosh ont été tirés à 5000 exemplaires. À Moscou, on peut les acheter à leur siège ou à celui de *Novaïa Gazeta*. Le journal est vendu en kiosque en Ingouchie, en Tchétchénie et dans le Daguestan, pas dans tous les kiosques et pas lorsqu'il est interdit, ce qui arrive souvent. Il a été plusieurs fois suspendu. On peut s'abonner au journal et le lire sur le site Internet www.doshdu.ru qui fait régulièrement l'objet d'attaques massives qui le rendent inopérant. La dernière remonte à la troisième semaine de décembre. Le journal s'efforce enfin de publier aussi régulièrement que possible une édition anglaise. Abdulkhazhi a été récemment finaliste du prix Sakharov pour le journalisme.

Le combat pour la liberté de la presse commence à l'école

Le combat pour promouvoir et défendre la liberté de la presse et donc la liberté de diffuser des informations et des opinions commence tout naturellement à l'école et concerne les petits comme les grands. Nombreux sont les enseignants qui s'y emploient et il était tout naturel que Reporters sans frontières s'y intéresse, voire s'y engage lorsqu'ils le souhaitent. C'est ainsi que notre association est représentée au Conseil d'orientation du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information, le CLEMI (www.cleml.org) et participe régulièrement à ses travaux et ses débats. Le Clemi est chargé, depuis 1983, de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif français. Il a pour mission d'apprendre aux élèves une pratique citoyenne des médias. L'une de ses actions phares est l'organisation, chaque année, d'une «Semaine de la presse à l'école» qui se déroulera en 2010 du 22 au 27 mars. Reporters sans frontières porte une attention spéciale à la presse scolaire, particulièrement à la presse lycéenne qui jouit d'une liberté dont les modalités sont déterminées par une circulaire du 22 février 1991.

Quelque 250 journaux lycéens ont été recensés en 2009 et une association, Jets d'encre, s'emploie à promouvoir ce type de presse. Entre autres activités, elle anime un Observatoire des pratiques de la presse lycéenne, créé en 1998 (<http://www.obs-presse-lyceenne.org/>). Reporters sans frontières est membre du Comité des partenaires de Jets d'encre et de l'Observatoire. La vie de la presse lycéenne n'est pas un long fleuve tranquille. La création des journaux se heurte souvent à de fortes difficultés et les rédacteurs des journaux existants font parfois la difficile – mais formatrice ? – découverte de la censure.

L'association «Jets d'encre» entend saisir l'occasion de la réforme du lycée mise en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale pour demander que des mesures soient prises pour faciliter la création des journaux lycéens dans le cadre d'une politique qui vise officiellement à une autonomie et à une responsabilité accrues des lycéens. Nous lui donnons ci-dessous la parole.

Promouvoir la création des journaux lycéens

Dans leur quartier, leur ville ou leur lycée, de nombreux jeunes décident de prendre la parole sans attendre qu'on la leur donne, de ne pas se contenter de l'information proposée par les médias, de contribuer à la vie des territoires dans lesquels ils évoluent, de donner corps à la liberté d'expression, bref de créer leur journal. Quels que soient les moyens à leur disposition - du papier-colle-ciseau au dernier logiciel de PAO - ils se forment le plus souvent sur le tas, l'important étant surtout que leur journal soit à leur image. Spontanée, authentique, citoyenne, originale, la presse d'initiative jeune est formée de centaines de titres, qui constituent autant de lieux d'engagement des jeunes. Tous différents par leurs formes et leurs contenus, les journaux jeunes apportent un regard décalé et (im)pertinent sur la société.

Pourtant, la réalisation d'un journal s'apparente souvent pour les jeunes à un parcours du combattant. Au-delà de l'aspect technique et financier, les journalistes jeunes doivent souvent faire face à l'indifférence du lectorat, des adultes et parfois à la censure.

L'association Jets d'encre promeut et défend depuis cinq ans la richesse de la presse d'initiative jeune. Elle fédère des rédactions jeunes de toute la France autour de valeurs déontologiques communes, inscrites dans la *Charte des journalistes jeunes*. Nombreuses sont celles qui publient leur journal dans leur lycée – auquel cas, elles peuvent bénéficier d'une réglementation spécifique. Une circulaire du ministère de l'Éducation nationale en date du 6 mars 1991 (puis modifiée en 2002) prévoit en effet que les lycéens peuvent réaliser un journal «sans autorisation ni relecture préalable» du chef d'établissement ; en ce cas, un élève mineur peut même être responsable de publication.



La liberté de publication des lycéens est toutefois régulièrement remise en cause, le plus souvent par méconnaissance des textes réglementaires, aussi bien par les personnels des établissements que par les lycéens eux-mêmes. Pour certains journaux, pressions et censure sont une réalité quotidienne.

La Réforme du lycée engagée en octobre vise à une autonomie et une responsabilité accrues des lycéens, mais aussi à ce que ce type d'initiative soit valorisé dans les établissements et dans le parcours des élèves rédacteurs. L'association Jets d'encre, après consultation de son réseau, a interpellé le ministre de l'Éducation nationale sur cette question et s'appête à soumettre quelques propositions pour faciliter les conditions d'existence des journaux lycéens.

Ainsi, les lycéens interrogés par l'association demandent qu'une à deux heures soient banalisées dans leur emploi du temps afin de pouvoir se consacrer à leur engagement et que soit créé un fonds dédié au financement de leurs initiatives. Ils estiment aussi nécessaire que les personnels – proviseurs, conseillers principaux d'éducation, enseignants – et de manière générale, l'ensemble de la communauté éducative, soient davantage formés, tant au point de vue de la connaissance des textes qu'à l'accompagnement de leurs projets. Ils attendent ainsi, si ce n'est plus de reconnaissance, une certaine bienveillance de la part de l'institution, qui fait encore souvent défaut. Les journalistes lycéens demandent enfin la possibilité de recevoir une formation lorsqu'ils le désirent – un droit qui leur est reconnu mais qui n'est pas appliqué.

«C'est en leur nom ainsi que ceux des membres de l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne, auquel participe Reporters sans Frontières, que l'association Jets d'encre portera leurs propositions. Parce que nous considérons qu'une presse lycéenne libre et responsable est un signe de vitalité dans les établissements scolaires ; parce que ces journaux participent à l'apprentissage de la citoyenneté ; enfin parce qu'ils contribuent à une nécessaire éducation aux médias, Jets d'encre espère être entendue afin que les droits et les conditions de développement des journaux lycéens soient encore mieux garantis».

Jets d'encre
2 bis, passage Ruelle, 75018 Paris
<http://www.jetsdencre.asso.fr/>

Censure et répression ont gagné du terrain en 2009

L'année 2009 restera marquée par deux événements dramatiques : le plus grand massacre de journalistes commis en une seule journée, celui de 30 professionnels des médias par la milice privée d'un gouverneur du sud des Philippines ; et une vague d'arrestations et de condamnations sans précédent de journalistes et blogueurs en Iran après la réélection contestée du président Mahmoud Ahmadinejad.

La quasi-totalité des 76 journalistes tués en 2009, à l'exception du réalisateur de documentaires franco-espagnol Christian Poveda, assassiné au Salvador, sont des nationaux. Moins connus de l'opinion publique internationale que les grands reporters, ce sont pourtant ces journalistes locaux qui paient, chaque année, le prix le plus lourd pour garantir notre droit à être informés sur les conflits, la corruption ou la destruction de l'environnement.

Les groupes islamistes radicaux ont causé la mort d'au moins 15 journalistes dans le monde. Ainsi, en Somalie, la milice Al-Shabaab a multiplié les assassinats ciblés et les attentats suicides. Au total, neuf reporters sont morts, dont quatre de la station Radio Shabelle, laquelle tente d'informer malgré le chaos. Au Pakistan, les reporters sont davantage visés par les groupes *taliban* du nord-ouest du pays.

Les guerres et les élections ont constitué les principales menaces concernant les journalistes en 2009. Couvrir un conflit est de plus en plus dangereux, tant les journalistes sont pris pour cibles et risquent assassinats ou enlèvements. Mais faire son travail de reporter en période électorale peut être tout aussi dangereux et conduire directement en prison ou à l'hôpital. Les violences pré ou post-électorales commises contre des journalistes ont été particulièrement importantes en 2009. Pour ne citer que deux exemples, les trente journalistes assassinés sur l'île de Mindanao couvraient la tentative d'un opposant au potentat local de s'inscrire comme candidat aux élections régionales de 2010 ; et c'est l'élection controversée de Mahmoud Ahmadinejad en Iran qui a conduit à une vague de répression délirante – qui se poursuit toujours – contre les journalistes, les blogueurs et les médias.

2009 en chiffres

76 journalistes tués (60 en 2008)
573 journalistes arrêtés
1456 agressés ou menacés
570 médias censurés
33 journalistes enlevés
157 journalistes ont fui leur pays

ET CONCERNANT INTERNET :

1 blogueur mort en prison
151 blogueurs et Net-citoyens
arrêtés ou interpellés
61 agressés

Au moins 60 pays touchés par la censure

Le nombre d'enlèvements continue à augmenter légèrement. La majorité des cas sont concentrés en Afghanistan, au Mexique et en Somalie. Si le journaliste du *New York Times* David Rohde et son fixeur ont réussi à échapper aux mains des *taliban*, le reporter afghan Sultan Munadi a été tué lors de l'opération militaire qui devait le sauver.

Autres formes de violences, les agressions et les menaces ont augmenté d'un tiers (passant de 929 cas en 2008 à 1456 en 2009). C'est sur le continent américain (501 affaires) que les journalistes sont les plus exposés, notamment quand ils dénoncent le narcotrafic, la corruption, ou les potentats locaux. L'Asie vient derrière avec 364 affaires de ce genre, notamment au Pakistan, au Sri Lanka et au Népal. Le nombre de médias censurés augmente dangereusement, avec au moins 570 cas de journaux, radios ou télévisions interdits de diffuser une information ou contraints à la fermeture.

Le nombre de journalistes arrêtés (de 673 en 2008 à 573 en 2009) est globalement en légère baisse, notamment du fait de la diminution des arrestations en Asie. C'est au Moyen-Orient que l'on relève le plus grand nombre de cas.

Un nombre record d'emprisonnés

Au 30 décembre 2009, au moins 166 journalistes étaient emprisonnés de par le monde. Il faut remonter au début des années 1990 pour trouver un chiffre aussi important. Bien que le rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'expression ait maintes fois répété que la prison était une peine disproportionnée dans les affaires de presse, de nombreux gouvernements maintiennent de telles sanctions dans la loi et en abusent. Les peines infligées à des journalistes à Cuba, en Chine, au Sri Lanka ou en Iran sont tout aussi sévères que celles imposées à des auteurs de crimes de sang ou à des terroristes.

La prison et la violence sont encore trop souvent les seules réponses que les autorités offrent aux professionnels des médias. Ainsi, au Moyen-Orient, au moins une agression ou interpellation se produit chaque jour. En Irak, par exemple, plus de soixante journalistes ont été agressés ou interpellés en 2009. Dans les Territoires palestiniens, plus de cinquante journalistes ont été détenus par le Hamas à Gaza et par le Fatah en Cisjordanie. L'Afrique et l'Asie sont au coude à coude pour le nombre de journalistes détenus. On recense, en 2009, plus de dix cas d'arrestations au Niger, en Gambie et en Somalie, l'Érythrée se maintenant au rang de première prison d'Afrique pour les journalistes avec 29 confrères derrière les barreaux.



Manifestation aux Philippines après le meurtre de 30 journalistes

Par ailleurs, pour échapper à la prison ou à la mort, près de 160 journalistes de tous les continents ont pris le chemin de l'exil, dans des conditions parfois très périlleuses. Photographes de presse iraniens traversant la frontière vers la Turquie pour échapper à l'arrestation, ou reporters radio somaliens fuyant vers les pays frontaliers pour éviter une mort certaine, ces professionnels sont autant de relais d'information que l'on cherche à faire taire par tous les moyens. Les autorités de ces pays ont compris qu'en incitant les journalistes à partir, elles réduisent ainsi considérablement le pluralisme des idées et le degré de critique.

Autre constat, les blogueurs et les sites Internet sont de plus en plus nombreux à être touchés par la censure et la répression. Près de 110 blogueurs, cyberdissidents et internautes sont emprisonnés dans le monde pour avoir exprimé sur le Web leurs opinions. Chaque fois qu'Internet ou les nouveaux médias (réseaux sociaux, téléphones portables, etc.) jouent un rôle prépondérant dans la diffusion d'informations, le retour de bâton est sévère. Les blogueurs sont désormais tout autant surveillés que les journalistes des médias traditionnels. Si, en 2009, la Chine est restée le principal censeur d'Internet, l'Iran, la Tunisie, la Thaïlande, l'Arabie saoudite, le Viêt-nam et l'Ouzbékistan ont également eu recours aux blocages récurrents de sites et de blogs, et à la surveillance de l'expression en ligne. L'Internet turkmène demeure en outre sous contrôle total de l'État.

Les pays démocratiques ne sont pas en reste : alors que plusieurs États européens planchent sur de nouvelles mesures de contrôle de la Toile au nom de la lutte contre la pédopornographie ou le téléchargement illégal, l'Australie a annoncé son intention de mettre en place un système obligatoire de filtrage, dangereux pour la liberté d'expression. Au total, d'une année sur l'autre, le nombre de pays touchés par la censure d'Internet a été multiplié par deux.

Vincent Brossel

Projet de code de déontologie des journalistes

Synthèse du 20 octobre 2009

Un certain nombre d'associations, d'écoles de journalisme, de syndicalistes, de professionnels de la presse, d'universitaires, travaillent depuis trois ans en France, dans le cadre des «Assises du journalisme» créées par Jérôme Bouvier, à l'élaboration d'un code de déontologie de la profession de journaliste dans le but de faire intégrer ce texte, sous forme de préambule, à la convention collective de travail des journalistes qui régit les rapports entre les salariés journalistes et leurs employeurs. Il existe déjà deux codes de déontologie, l'un français, adopté en 1918 par le Syndicat national des journalistes

(SNJ), et amendé en 1938, l'autre européen, la «Charte de Munich», qui définit les droits et les devoirs des journalistes, adopté en 1972 par l'ensemble des syndicats européens de journalistes. Ces textes n'ont qu'une valeur morale. Les syndicats français de journalistes demandent depuis longtemps, régulièrement, l'inclusion de ces règles déontologiques dans la convention collective, mais les organisateurs d'employeurs s'y sont toujours refusés. Le nouveau texte que nous présentons ci-dessous aura-t-il plus de chances de venir à bout de leur opposition ? On peut en douter.

1.- LE MÉTIER DE JOURNALISTE

1-1 Le journaliste a pour fonction de rechercher, pour le public, des informations, de les vérifier, de les situer dans un contexte, de les hiérarchiser, de les mettre en forme, et éventuellement de les commenter, afin de les diffuser, sous toute forme et sur tout support.

1-2 Il le fait, au sein d'une équipe rédactionnelle, sous l'autorité de la direction de la rédaction et la responsabilité du directeur de la publication, dans le cadre d'une politique éditoriale définie.

1-3 Les journalistes et les responsables éditoriaux placent au cœur de leur métier le droit du public à une information de qualité. A cette fin, ils veillent avec la même exigence au respect des règles déontologiques énoncées dans ce code.

1-4 L'indépendance du journaliste, condition essentielle d'une information libre, honnête et pluraliste, va de pair avec sa responsabilité. Le journaliste doit toujours avoir conscience des conséquences, positives ou négatives, des informations qu'il diffuse.

2.- RECUEIL ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

2-1 Le journaliste doit s'attacher avant tout à l'exactitude des faits, des actes, des propos qu'il révèle ou dont il rend compte.

2-2 Le journaliste examine avec rigueur et une vigilance critique les informations, documents, images ou sons qui lui parviennent. Le souci d'assurer au plus vite la diffusion d'une information ne dispense pas d'une vérification préalable de la crédibilité des sources.

Le journaliste est attentif aux critiques et suggestions du public. Il les prend en compte dans sa réflexion et sa pratique journalistique.

2-3 Le journaliste s'assure que les textes, documents, images qu'il présente n'ont fait l'objet d'aucune altération ou falsification de nature à déformer la réalité des faits. Toute modification volontaire d'une image doit être portée à la connaissance du public.

2-4 L'origine des informations publiées doit être clairement identifiée afin d'en assurer la traçabilité. Le recours à l'anonymat n'est acceptable que lorsqu'il sert le droit à l'information ; dans ce cas, le journaliste en avertit le public après avoir informé son supérieur hiérarchique de la nature de ses sources.

2-5 Le journaliste s'interdit tout plagiat. Il cite les confrères dont il reprend les informations.



2-6 Le journaliste rectifie dans les meilleurs délais et de la façon la plus visible les erreurs qu'il a pu commettre. Il doit avertir le public des manipulations dont il a pu être victime.

2-7 Le journaliste s'interdit d'utiliser des moyens déloyaux pour obtenir des informations. Dans les cas où le recueil d'informations ne peut être obtenu qu'en cachant soit sa qualité de journaliste soit son activité journalistique, il en informe préalablement sa hiérarchie, s'en explique auprès du public et donne la parole aux personnes mises en cause.

2-8 Le journaliste veille à ne faire preuve d'aucune complaisance dans la représentation de la violence et dans l'exploitation des émotions.

3. - PROTECTION DU DROIT DES PERSONNES

3-1 Le journaliste respecte la dignité des personnes et la présomption d'innocence. Il veille à ne pas mettre en cause, sans information crédible sur les faits allégués, la réputation et l'honneur d'autrui. Il n'abuse pas de l'état de faiblesse ou de détresse de personnes vivant des événements dramatiques pour obtenir d'elles des informations ou des documents.

3-2 Le journaliste respecte la vie privée des personnes et ne diffuse d'informations dans ce domaine que si elles apparaissent nécessaires à la compréhension d'événements ou de situations de la vie publique.

3-3 Le journaliste veille à ne pas nourrir la haine, les discriminations ou les préjugés à l'égard de personnes ou de groupes. Il ne relaie pas des réactions de lecteurs, d'auditeurs, de téléspectateurs ou d'internautes qui risquent d'entretenir ces mêmes sentiments.

4.- L'INDEPENDANCE DU JOURNALISTE

4-1 Le journaliste garde recul et distance avec toutes les sources d'information et les services de communication, publics ou privés. Il se méfie de toute démarche susceptible d'instaurer entre lui-même et ses sources un rapport de dépendance, de connivence, de séduction ou de gratitude.

4-2 Le journaliste ne confond pas son métier avec celui de policier ou de juge. Il n'est pas un agent de renseignements. Il refuse toute confusion entre information et promotion ou publicité.

4-3 Le journaliste s'interdit toute activité lucrative, extérieure à l'exercice de son métier, pouvant porter atteinte à sa crédibilité et à son indépendance.



Le courrier de Reporters sans frontières

Publication trimestrielle
Prix 1,5 € - Abonnement un an : 5 €
Commission paritaire n° 1209 G 85769
Directeur de la publication : Jean-François Julliard
Rédacteur en chef : Daniel Junqua assisté de Alexandre Jalbert
Réalisation et impression : Editions Mimosa
262, avenue Maurice Planès - 34077 Montpellier
Édité par Reporters sans frontières
Association loi de 1901 reconnue d'utilité publique
47, rue Vivienne - 75002 Paris
Tél : 01 44 83 84 84 - Mail : rsf@rsf.org - Site : www.rsfor.org